



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 / 09 / 2019

L'an **deux mil dix-neuf, le 09 septembre, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme LABOUBEE Marie-Josée, Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, M. SAUVEZIE Dominique, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE Samuel.

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

Etai(ent) absent(s) excusé(s) :

Mme GUINET Danièle, Mme FER Dorothée

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. SAUVEZIE Dominique

Date de convocation
03 / 07 / 2019

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2019.

Délibérations

- 2019 – 07 – 08 / 01 – Avenant N°03 – convention mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Syndicat Départemental de la Voirie
- 2019 - 07 - 08 / 02 – attribution marche : Aménagement d'une salle multifonctions « jeunesse »

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2019.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- Délibération N°2019 - 07 – 08 /01 - Avenant N°3 Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre - Concernant l'opération d'aménagement du Lotissement « Garceau 3 »

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune et le syndicat départemental de la voirie ont conclu une convention pour missions d'assistance de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre concernant l'opération d'aménagement du Lotissement Garceau 3 en date du 11 avril 2016 modifiée par deux avenants.

Afin de tenir compte de l'assujettissement du Syndicat Départemental de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 01/01/2019, les conditions de rémunérations des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre doivent être redéfinies par la signature de l'avenant N°3.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de valider l'avenant N°03 à la convention ci-dessus dénommée.
- autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Madame le Maire informe du bornage au Lotissement Garceau 3, de la voirie et d'un bout de terrain, qui est constructible.

- Délibération N°2019 - 07 – 08 / 02 - Attribution marché - Aménagement d'une salle multifonctions jeunesse.

Mme le Maire présente les résultats de la consultation pour le marché aménagement d'une salle multifonctions jeunesse. Elle indique qu'une consultation a été lancée pour 9 lots séparés.

Madame le maire rappelle au conseil municipal les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics avec les Sociétés déclarées attributaires.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes : voir annexe
- Autorise Mme le Maire à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3917 - AMENAGEMENT D'UN SALLE MULTI-FONCTIONS "JEUNESSE"
COMMUNE DE BUSSAC FORET

RECAPITULATIF DES MEILLEURES OFFRES RECUES	PLANCHER	104,36	1 239,65 €
	VRD ETANCHE + Bât.		#REF!

LOTS	ENTREPRISE	ESTIMATION AVP	10%		Marchés retenus	le m2 Plancher	Dépassement AVP	
			APD + Taux de Tolérance					
1	GROS-ŒUVRE - ENDUITS	EGCB 17	19 385,01 €	21 323,51 €	27 500,00 €	263,51 €	8 114,99 €	38,1%
2	MENUISERIE BOIS	PICQ	12 640,00 €	13 904,00 €	27 391,66 €	262,47 €	14 751,66 €	106,1%
3	MENUISERIE ALU	ESPI	17 325,00 €	19 057,50 €	18 614,00 €	178,36 €	1 289,00 €	6,8%
4	DOUBLAGES / CLOISONS / PLAFONDS	GOURAUD	13 204,95 €	14 525,45 €	15 513,90 €	148,66 €	2 308,95 €	15,9%
5	ELECTRICITE	JACQUET	8 702,66 €	9 572,93 €	5 402,25 €	51,77 €	-	-34,5%
6	SANITAIRES, CHAUFFAGE & CVC	ALBERT	14 100,00 €	15 510,00 €	12 071,20 €	115,67 €	-	-13,1%
7	REVETEMENTS DE SOLS	BUGEAU	9 584,80 €	10 543,28 €	10 357,27 €	99,25 €	772,47 €	7,3%
8	PEINTURES	MARRAUD	5 677,46 €	6 245,21 €	5 019,70 €	48,10 €	-	-10,5%
9	DESAMIANTAGE	D2M	5 000,00 €	5 500,00 €	7 500,00 €	71,87 €	2 500,00 €	45,5%
			105 619,88 €	116 181,87 €	129 369,98 €	1 239,65 €	23 750,10 €	22,49%
				10 561,99 €	23 780,10 €			
				10,00%	22,49%			

Madame le Maire informe que les travaux débiteront en septembre.